

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo / incommodo

Autorisation d'exploitation 3A/2024/1156/176

En vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel

No. 3A/2024/1156/176 du 05.04.2024 du Ministère du Travail accordant autorisation à

BECKER Annette
8, rue Haute
L-3391 Peppange

Objet : monte-escaliers

Lieu d'exploitation : Peppange, 8 rue Haute

Le texte de la décision pourra être consulté pendant **quarante jours** sur RV au service technique de la commune de Roeser (tél : 36 92 32 – 2330), soit

D A T E S E T H E U R E S D E S C O N S U L T A T I O N S

du 12.04.2024 jusqu'au 21.05.2024 inclusivement

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 susmentionnée, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 07 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente

Roeser, le 11.04.2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Tom JUNGEN
Bettina BALLMANN
Angelo LOURENÇO